

TRADUCTION DE LA LETTRE D'ENTENTE ORIGINALE SIGNÉE EN VERSION ANGLAISE

**LETTRÉ D'ENTENTE (“ENTENTE”)
Relative à la prolongation de l'accord-cadre FCM-ONF 2015-2020 – prolongation
additionnelle jusqu'au 30 avril 2026 (« ACCORD-CADRE »)**

ENTRE:

LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUSICIENS (« FCM »)

ET

L'OFFICE NATIONAL DU FILM DU CANADA (« ONF »)

-
1. La FCM et l'ONF conviennent de prolonger l'ACCORD-CADRE jusqu'au **30 avril 2026** avec les modifications suivantes:
 - Une augmentation de 3, 5 % de tous les cachets minimaux à compter du 1^{er} mai 2025.
 2. Toutes les autres dispositions de l'ACCORD-CADRE demeurent inchangées.

EN FOI DE QUOI, les parties ont dûment signé cette ENTENTE le 10 avril 2025.

Pour la FCM

Pour l'ONF

(s) ALLISTAIR ELLIOT

(s) JULIE PATRY

Allistair Elliott
Vice-président pour le Canada (AFM)

Julie Patry, Conseillère juridique principale
Relations d'affaires et Service juridiques
Chef, Relations associations d'artistes